

## LES BOISEMENTS DE CONIFÈRES DU MORBIHAN, DE L'ENVIRONNEMENT AU PAYSAGE

### Les processus écologiques et sociaux d'acclimatation et de naturalisation de trois essences résineuses introduites

*par Jean Mahaud*

Durant des millénaires les essences végétales se répartirent sur l'ensemble de la planète au gré de son évolution chaotique. Lorsque l'homme cessa progressivement d'être un chasseur-cueilleur pour se transformer en agriculteur, il modifia notablement son environnement proche. Son rôle fut d'abord de favoriser le développement des végétaux utiles, surtout alimentaires, puis les défrichements qu'il entreprit transformèrent des territoires de plus en plus vastes. De par ses pratiques agricoles il accéléra parfois sans le savoir la nature dans son œuvre de dissémination des espèces.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, et avec les premiers traités d'agriculture et d'arboriculture dont ceux de Fitzerbert en 1523, de O. de Serres en 1599, de Duhamel du Monceau en 1758 et après l'ouvrage «Sylva» de l'anglais J. Evelyn en 1662, l'art de cultiver les arbres sera progressivement vulgarisé. À la même époque, une grave pénurie de bois affecta la France, à laquelle l'ordonnance de Colbert sur les forêts de 1669 tenta de mettre fin. Non seulement le bois permettait de construire des vaisseaux de guerre, mais encore des navires destinés à la découverte des nouveaux mondes. Il fallut cependant attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que l'homme découvre toute l'étendue des potentialités de la palette végétale. Très rapidement les naturalistes et les botanistes prirent conscience des formidables potentialités que pouvait procurer cette introduction pour un enrichissement de la flore nationale. En plus de la volonté de les utiliser à des fins décoratives ou utilitaires, la valorisation économique résultant de l'exploitation d'une partie ou de la totalité du végétal devint un facteur décisif dans cette course que se livrèrent au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle les scientifiques travaillant dans les principaux muséums européens. La découverte n'était alors qu'une étape sur la longue route qui devait mener la nouvelle plante de son pays d'origine aux serres d'acclimatation, puis de ces dernières aux nouveaux espaces jugés à même de l'accueillir. Dès lors se mit en place en France une formidable machine à acclimater dont la tête de proue était le muséum d'histoire naturelle de Paris. D'illustres botanistes, tantôt explorateurs tels que : A. Menzies, D. Douglas, A. Kaempfer, F. Masson, C. P. Thunberg, P. F. von Siebold, A. von Humboldt, ou A. Michaux, tantôt collectionneurs tels que : J. Bartram, H. L. Duhamel du Monceau, Lemonnier, B. de Jussieu, A. Thouin et G. de Saint Hilaire, organisèrent l'introduction de nombreuses essences sur le territoire européen et conçurent les procédés destinés à les acclimater et, pour certains, à les naturaliser.

Pourtant, après de multiples essais, ils durent admettre, faute d'une acclimatation impossible ou incomplète, que de nombreuses plantes étaient totalement incapables de vivre naturellement dans nos contrées ou nécessitaient une aide pour y parvenir, tandis que d'autres parvenaient à se naturaliser définitivement. Des essences exotiques furent introduites sur le territoire national alors que d'autres ne firent au sein de l'hexagone qu'un petit voyage qui les conduisit, en fonction des besoins ou des désirs de l'homme, d'une région à une autre. Ces expérimentations ne suscitèrent que très tardivement l'adhésion des forestiers français et elles soulevèrent de vives polémiques entre partisans et opposants de ces pratiques. Les convictions de chacun des camps étant particulièrement fortes, deux discours en totale opposition se développèrent. Pour les uns, le climat, la physiologie ou des raisons plus philosophiques constituaient autant de remparts infranchissables alors que pour les autres tout n'était qu'une question de temps, de savoir faire horticole et d'ouverture d'esprit face à l'introduction puis à la diffusion de ces essences étrangères sur le territoire national. Les forestiers furent, dans un premier temps, sous la conduite de A. Mathieu et de C. Broillard, réfractaires à ces pratiques, mais avec l'arrivée, dans un second temps, d'autres hommes tels que : L. Pardé, P. Guinier ou de R. Hickel, le processus s'inversa. Comme nous avons pu le constater les débats régressèrent en même temps que le ralentissement du rythme des introductions, à un point tel que au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des essences arborées ayant été testées, les scientifiques s'en détournèrent. Ce point est d'ailleurs confirmé par l'absence d'ouvrages ou d'articles relatifs à ce sujet.

Choisir d'étudier au XX<sup>e</sup> siècle des processus d'acclimatation et de naturalisation des plantes exotiques et allochtones peut surprendre, car tout semble avoir été écrit, dit ou découvert au niveau scientifique lors du siècle passé. Depuis de très nombreuses années la question de l'introduction des essences ligneuses est posée de façon classique en terme d'acclimatation, notion que les dictionnaires (Rey<sup>1</sup>) considèrent comme synonyme de naturalisation. Or, en Europe, et en France notamment, les sociétés rurales et urbaines ne sont pas indifférentes à la modification des paysages, provoquées par l'extension d'espèces allogènes et exotiques. Le cas du peuplier, étudié par S. Le Floch<sup>(2)</sup>, est à ce titre exemplaire. Afin de mieux comprendre les processus sociaux de rejet ou de reconnaissance d'une espèce ligneuse dans le paysage, il nous faut envisager de considérer également la notion de naturalisation en son sens figuré, dérivé du sens juridique initial (Petit Robert, 1993, Rey, 1992). Naturaliser : considérer une espèce végétale allochtone comme si elle était autochtone.

Au fur et à mesure de l'introduction et de la diffusion de nouvelles essences ligneuses, des évolutions notables du paysage commencent à être visibles en France (G. Neuray<sup>3</sup>, R. Dion<sup>4</sup>). Les effets de ces plantes sur les paysages français ont été jusqu'à maintenant peu étudiés. Ce travail de recherches est donc le moyen d'appréhender la place de l'arbre non pas comme une entité isolée dans l'espace, mais comme un élément s'intégrant dans un vaste ensemble. Les raisons de ces transformations ne sont pas seulement utilitaires, mais obéissent aussi à des intentions symboliques et esthétiques. C'est le cas en particulier des processus de reboisement des massifs montagneux et des Landes de Gascogne à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (B. Kalaora, A. Savoye et R. Larrère<sup>5</sup>). À partir de cette période, la question des rapports de la société à son territoire de vie commence à être posée en terme de paysage (Luginbühl<sup>6</sup>). Depuis environ vingt-cinq ans en France, les projets de modification des paysages —notamment ruraux— se heurtent de plus en plus souvent à des groupes sociaux désireux de connaître les retombées écologiques et paysagères des boisements effectués par les propriétaires privés ou les pouvoirs publics. Ce point est particulièrement mis en exergue dans l'article de P. Deuffic<sup>(7)</sup> qui explique que désormais les populations —d'habitants et de touristes notamment— entretiennent avec leur cadre de vie des relations certes utilitaires, mais aussi patrimoniales, symboliques et esthétiques.

Les recherches menées dans le cadre de notre thèse s'inscrivent aussi dans le débat en cours opposant les partisans des essences résineuses à ceux préférant les essences feuillues. Les forestiers furent les principaux responsables de la diffusion massive de certaines de ces essences, plus particulièrement résineuses, qui devinrent au fil du temps si caractéristiques des paysages régionaux que désormais nous connaissons et apprécions beaucoup mieux. Pourtant, malgré cette apparente réussite des voix s'élevèrent pour dénoncer l'usage des résineux en invoquant l'envahissement progressif et la banalisation des paysages, ainsi que le recul des essences locales et l'appauvrissement de la biodiversité. Ce débat devient crucial dans certaines régions françaises, comme la Bretagne, puisqu'une grande partie des boisements de résineux arrivent à maturité, et que de plus ils eurent à souffrir en 1987 d'un ouragan d'une exceptionnelle violence qui a détruit plus de 50 000 hectares de forêt. Selon que l'on s'interroge sur les arbres ou sur leur intégration dans les paysages, les questions posées changent de nature. En ce qui concerne les arbres, il s'agit d'effectuer un certain nombre de choix. Faut-il conserver les mêmes essences, les renouveler, les diversifier en élargissant la palette végétale ou plutôt privilégier les essences locales ? Pour les paysages, la modification ou l'abandon de certaines essences n'induit-il pas en retour une perte d'identité d'un département ou d'une commune ? Sans vouloir entrer plus en avant dans ce débat, une tendance paraît se dessiner : un dialogue doit obligatoirement s'instaurer entre d'un côté les aménageurs et les gestionnaires des sites, de l'autre l'ensemble de la population concernée.

---

1 - Rey A., *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaire Le Robert, Paris, 1992.

2 - Le Floch S., *Regards sur le peuplier, un arbre entre champs et forêts. Du rationnel au sensible*, thèse ENGREF, 1996.

3 - Neuray G., *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* Presses Agronomiques de Gembloux, 1982.

4 - Dion R., *Essai sur la formation du paysage rural français*, collection géographes, Flammarion, Paris, 1991.

5 - Kalaora B et Savoye A., *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX<sup>e</sup> siècle*, l'Harmattan, Paris, 1986.

6 - Luginbühl Y., *Paysages et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, Lyon, 1990.

7 - Deuffic P., *Perception des impacts paysagers des actions forestières*, Revue Ingénierie EAT, n°7, septembre 1996, pp. 31-39.

L'étude des conséquences de l'introduction de certaines essences résineuses en Bretagne, d'une part sur les paysages déjà existant, d'autre part sur les relations entre la société et ces territoires, de même que l'analyse des raisons pour lesquelles certains végétaux introduits et acclimatés sont devenus, parfois en moins de cent cinquante ans, des essences considérées comme autochtones, alors que d'autres renvoient toujours une forte image d'exotisme, constituent le fondement de nos recherches. Dans une région telle que la Bretagne, des essences allochtones comme les pins maritimes et sylvestres, ou exotiques comme le cyprès de Lambert, firent leur apparition dès lors qu'elles furent implantées sur quelques parcelles d'expérimentations. En moins d'un siècle, ces essences connurent, notamment dans le Morbihan, une formidable extension en raison des débouchés économiques, pour les pins maritimes et sylvestres, ou de leur utilité à fixer les sols et à briser l'effet des vents d'ouest, pour les cyprès de Lambert.

L'implantation massive d'une essence telle que le pin maritime dans les paysages morbihannais s'explique par le contexte historique qui conduisit à une réduction inexorable des surfaces forestières afin d'obtenir des terres agricoles aptes à satisfaire dans un premier temps les besoins alimentaires d'une population sans cesse croissante. Dans un second temps, au XVIII<sup>e</sup> et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, la déforestation, engendrée par l'industrialisation qui réclamait des quantités très importantes de bois pour alimenter les forges et l'industrie navale de Bretagne, compléta le recul de ce qui subsistait du tissu forestier.

Dès lors, le Morbihan dépourvu de bois et couvert de landes aiguïsa les ambitions économiques que laissaient entrevoir les boisements avec des essences résineuses. Le pin maritime bénéficia pleinement des grandes campagnes de défrichements des landes initiées par la Compagnie de Bretagne destinées à en reboiser 100 000 hectares. Le pin sylvestre profita moins rapidement de cet engouement, le pin maritime lui étant préféré dans les zones littorales et sur les terrains très ingrats, le reléguant plus à l'intérieur du département sur un site tel que les landes de Lanvaux. De plus, l'incertitude de sa provenance et donc de sa qualité génétique ne fit qu'accroître la disparité entre ces deux pins. Finalement, bien que les landes furent exploitées pour la nourriture du bétail, bon nombre de personnes ne se soucièrent guère de leur disparition, celles-ci étant alors considérées comme un frein au développement d'une région déjà mise à l'index pour son retard économique et social.

D'ailleurs, au cours des deux derniers siècles, la littérature donna du Morbihan surtout l'image de vastes landes désolées et hostiles qui traduisaient de manière tangible l'échec de la domestication de la nature par l'homme et la perfectibilité des avancées de l'agriculture et de la sylviculture. Dès lors, seuls les espaces agricoles et forestiers furent valorisés, ce qui se traduit par un recul, ou parfois même par la disparition de tous les autres paysages non conformes aux modèles. Les images montrant actuellement le Morbihan manifestent un goût de la société pour une idée de nature authentique et identitaire, alors que l'intérêt économique des pinèdes a pratiquement disparu au profit de leur qualification paysagère, en particulier sur le littoral. Progressivement, à l'héritage des paysages de pinèdes ou de cordons dunaires, fixés par des cyprès de Lambert, ont succédé des images de nature locale et de patrimoine vernaculaire. Aujourd'hui surgissent, à côté des poncifs littoraux, des paysages sauvages qui remettent en scène la lande chère à Strindberg, Le Braz et Le Quintrec.

Cependant, le processus de reforestation de l'ensemble du Morbihan est en cours. Comme cela apparaît à la suite de l'enquête réalisée sur deux communes, il est indéniable que les actions menées par les forestiers ainsi que l'évolution de la société transforment les paysages ruraux et modifient les relations que les habitants entretiennent avec leur environnement proche. Sur le cordon littoral, les arbres représentés en majorité par les pins maritimes ont totalement perdu leur vocation forestière au profit d'une vocation paysagère. Cette essence à l'origine allochtone est désormais devenue, grâce aux descriptions littéraires, aux représentations artistiques et à sa puissance de régénération, de colonisation, identitaire du Morbihan. Les pins maritimes se sont naturalisés dans la nature mais aussi dans les regards, contrairement aux pins sylvestres qui ne suscitent aucune réaction affective et citoyenne et ne stimulent pas l'imaginaire collectif.

Le cas du cyprès de Lambert est, quant à lui, très significatif de l'importance des processus non seulement scientifiques mais encore sociaux qui participent à l'acceptation d'une plante introduite dans un milieu autre que le sien. Cette essence exotique, acclimatée mais non naturalisée, ne recèle plus aux yeux d'une grande partie de la population, des aménageurs et des gestionnaires de sites, d'intérêt particulier. Dès lors l'avenir d'une telle essence est fortement compromis au point de nous faire penser qu'elle est, après seulement un siècle d'utilisation, en voie de disparition sur les côtes morbihannaises.

Si, dans les zones intérieures du département, la palette des essences susceptibles d'être utilisées pour reboiser les terres agricoles est large, le remplacement sur le littoral des boisements de pins maritimes, associés au cyprès de Lambert, risque de poser de graves difficultés du fait de l'inexistence d'essences forestières de remplacement à l'exception du chêne vert, indigène dans une partie sud du Morbihan. Pourtant, malgré son indigénat, ce chêne devra lui aussi, pour être accepté, satisfaire aux critères de reconnaissance sociale ce qui n'est que partiellement le cas actuellement. L'usage d'essences horticoles permettra peut être de combler ce vide, à moins que, comme le pense le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, le retour des landes sur certains sites soit une solution à privilégier. La complexité des enjeux politiques et la diversité géographique et écologique des sites concernés nous donnent à penser que la politique forestière du Morbihan s'orientera en direction non pas d'un seul scénario mais de plusieurs.

Nous pensons cependant qu'avant de les mettre en place, il serait utile de les définir clairement en tenant compte de tous les avis exprimés par les populations concernées. En effet, en raison de l'augmentation du temps libre des actifs et du nombre de retraités, les sociétés locales vont entretenir de plus en plus de relations avec le milieu et les paysages dans lesquels ils vivent. Les organismes forestiers se devront de ne plus considérer l'usage d'une essence uniquement en terme de production ou d'adaptation à une station donnée, mais devront aussi veiller à son intégration dans les sites et à sa capacité à se faire accepter dans les mentalités. Nous admettons que cette démarche risque de surprendre ces professionnels, mais des changements de comportement sont déjà perceptibles ne serait-ce que par l'acceptation et l'intérêt que porte une école forestière au sujet développé dans cette thèse.

Si nous ne pouvons pas envisager que tous les espaces libres de cultures soient systématiquement perçus comme des espaces à reboiser, la position très environnementaliste du Conservatoire du littoral est tout aussi discutable. Empêcher les pins maritimes de se régénérer sur des espaces déjà occupés par des pinèdes arrivées à maturité, dans le but de favoriser le développement de pelouses littorales rases, c'est refuser d'entendre la demande clairement exprimée par la population locale ou de passer de conserver à ces endroits les paysages auxquels ils sont sensibles. C'est refuser de prendre en considération les liens affectifs qui se sont établis au fil du temps et des événements qui contribuèrent à ancrer les pins maritimes dans un premier temps sur les territoires puis dans un second dans les regards. En revanche, s'occuper de la préservation des pelouses rases déjà installées, gérer les landes et les zones humides afin d'en assurer la pérennité et la diversité tant floristique que faunistique, ne peut que recevoir l'approbation. De même, le fait de favoriser, sur le cordon littoral, l'extension du chêne vert en association avec les pins maritimes, et non à leur détriment, est une manière intelligente de revenir à un plus juste équilibre entre les feuillus et les résineux et de satisfaire à un intérêt croissant de la population pour cette essence indigène que certains découvrent.

Une chose est sûre, quel que soit le lieu considéré, la nécessité d'une meilleure gestion des espaces et des essences s'avère être une demande sociale unanime. Cela suppose donc de prendre des décisions et de les concrétiser sur le terrain, et non d'attendre que la nature fasse seule office d'agent régulateur, ou que les actions humaines, entreprises en matière d'exploitation forestière des boisements de pins maritimes, ne conduisent à une disparition irréversible d'un nombre important de parcelles boisées. Mieux gérer les espaces et les essences qui s'y trouvent ne signifie pas les transformer en espaces verts ou en forêts semblables au modèle landais, mais valoriser dans le long terme ces deux entités. Cela suppose une meilleure prise en compte de toutes les potentialités des lieux, des essences et des attentes exprimées par la population. Ce type de comportement ne doit pas conduire les gestionnaires à limiter leur choix à des essences qui existent déjà sous prétexte de les faire correspondre à un modèle accepté par tous mais à en tester d'autres susceptibles d'être utilisées en remplacement ou en complément. Il sera alors intéressant d'analyser si les processus, étudiés dans le cadre de cette thèse, qui ont favorisé l'acclimatation écologique et l'appropriation sociale des pins maritimes peuvent à nouveau se reproduire aujourd'hui avec une autre essence et si les procédés utilisés pour y parvenir reposeront encore sur les mêmes critères. L'autre point intéressant serait de savoir si pour être acclimaté dans les regards le chêne vert doit emprunter les mêmes processus que ceux qui se sont enclenchés pour le pin maritime, alors qu'il est autochtone. Un début de réponse confortant cette piste est apportée par l'exemple du chêne pédonculé qui à, lui aussi semble-t-il, bénéficié en Bretagne de ces processus mais dans une mesure qu'il serait judicieux d'étudier.